Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-241900133-20231211-DEL-2023-133-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2023 Publication : 15/12/2023

N° DEL/2023-133



### Séance du 11 décembre 2023

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le 11 décembre, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 5 décembre 2023

PRESENTS (30)

<u>Délégués titulaires (27)</u>: M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, Mme GUICHON Marion, M. DATIN Yves, Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, M. ZANETTI Fernand.

Déléqués suppléants (3): M. BARDOT Claude, M. DELACOURT Alain, M. LOUCHARD Arnauld.

#### **ABSENTS EXCUSES**

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme AUDUREAU Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, Mme BOUILLON Ludivine, M. CASSEZ Didier, M. DUBOIS Francis, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, M. GONCALVES Jean-François, M. LACROIX Laurent, M. POP Ion Octavian, Mme RIVET Murielle, M. VERBRUGGE Dominique.

#### Pouvoirs (10):

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie a donné procuration à Mme PAREL Audrey, M. BACHELLERIE Jean-Louis a donné procuration à Mme AUDEGUIL Agnès, Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas,

M. CASSEZ Didier a donné procuration à M. DATIN Yves,

M. DUBOIS Francis a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,

Mme FORYS Claire a donné procuration à Mme CARRARA Annie,

M. GONCALVES Jean-François a donné procuration à M. COQUILLAUD Nicolas,

M. LACROIX Laurent a donné procuration à M. VILLA Olivier,

M. POP Ion Octavian a donné procuration à M. FERRÉ Charles,

Mme RIVET Murielle a donné procuration à Mme DUBOUCHAUD Patricia.

Secrétaire de séance : M. CONTINSOUZA Nicolas

Objet : Service des encombrants en porte à porte.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-241900133-20231211-DEL-2023-133-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2023 Publication : 15/12/2023

Vu l'avis de la Commission des finances réunie le 29 novembre 2023,

Depuis plus de 15 ans, les services du SIRTOM et de la Communauté de Communes procèdent une fois par mois au ramassage des « encombrants en porte à porte ».

A l'origine, cette prestation a été mise en place pour rendre service ponctuellement à la population qui n'avait pas la possibilité matérielle de transporter certains objets lourds à la déchetterie intercommunale.

Petit à petit, ce service gratuit a évolué dans le mauvais sens, recrudescences des demandes d'intervention des usagers, indiscipline de certains usagers, volumes très importants, dépôts non considérés comme des encombrants, la majeure partie des objets collectés étant orientés vers la plateforme encombrante de l'UVE de Rosiers d'Egletons aux tarifs de 150 € la tonne en 2023 et 170 € en 2024, avec des conséquences importantes sur le coût de ce service.

Pour ces différentes raisons, il est proposé de poursuivre le service des encombrants dans les conditions suivantes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- Une collecte des objets encombrants sera programmée tous les deux mois, les mercredis (5 secteurs déterminés – maximum 8 clients par journée),
- Une redevance de 55 € sera demandée pour chaque enlèvement.

## Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 36 voix pour et 4 voix contre :

- Approuve les adaptations du service de collecte des encombrants en porte à porte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- **Approuve** l'application des tarifs pour l'enlèvement d'encombrant, pour l'année 2024, selon les modalités indiquées ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents se rapportant aux présentes décisions.

POUR: 36 CONTRE: 4

ABSTENTION(S): 0

Extrait certifié conforme, Lapleau, le 12 décembre 2023

Le Président, Carrefour de

L'Epinette

Ventadour Egletons Monediers 27 april 20 U 05 55 27 69 26 Charles FERRÉ